



Lumière sur mairies brunes

la chronique de VISA

N° 11 - août 2018

Cette onzième chronique de VISA couvre l'actualité des villes brunes pendant le premier semestre 2018.

Marquée par le congrès de Fn en mars, et la nouvelle appellation Rn quelques semaines plus tard, cette période confirme, comme c'est le cas constamment depuis notre première chronique en 2014, l'extrême brutalité des politiques municipales menées par les mairies brunes.

En ce début 2018, les pérégrinations judiciaires de l'extrême droite se multiplient, comme ce fut également le cas lors de la période 1995-2000 dans les précédentes villes occupées, ainsi que les règlements de comptes internes.

Enfin, il est à noter que certains maires essaient de faire profil bas en perspective des prochaines campagnes électorales.

Bonne lecture et rendez-vous sur notre stand au village du livre de la fête de l'Humanité à La Courneuve du 14 au 16 septembre 2018.



visa-isa.org

Mantes la Ville

Cyril Nauth, le maire Front / Rassemblement National de Mantel-la-Ville, continue discrètement de mettre en œuvre sa politique inégalitaire et discriminatoire.

Des économies inégalement réparties

Comme dans toutes les municipalités d'extrême droite, c'est l'argument de la « bonne gestion » et de la diminution des impôts locaux qui sert à justifier la politique menée.

Nauth affirme qu'il gère la ville en « *bon père de famille* » et dans ses vœux 2018 s'engage « *à continuer dans la voie du sérieux et de l'exemplarité en matière budgétaire* ». Qu'en est-il réellement ?

Lorsqu'on regarde plus précisément les décisions prises, ces économies servent surtout à justifier la diminution, voire la suppression, des structures d'aides sociales (CVS, missions locales pour l'emploi...) et des subventions aux associations (FC Mantois, LDH, le Comité des Fêtes, l'école d'arts plastiques...) dont il aimerait réduire les activités (cf. Chroniques précédentes). Elles servent aussi de prétexte pour réduire le nombre d'agents publics, donc des services à la population.

Mais ne sont pas citées les dépenses liées à son acharnement contre les demandes de permis de construire d'une mosquée et d'un centre culturel musulman (+ de 100 000 € de frais de justice). Ni les frais d'un audit financier pour un bilan d'autosatisfaction à mi mandat largement diffusé dans la ville. Ni encore le budget renforcé de la police municipale et de la vidéo surveillance...

Dysfonctionnements du Conseil municipal

Le conseil comprend 33 membres dont 22 appartiennent à la majorité.

Toute l'opposition dénonce des débats verrouillés et un manque de transparence qui l'ont conduit à quitter les conseils à plusieurs reprises. Elle souligne l'« *omni-absence* » de certains élus frontistes.

Il arrive souvent que le quorum de 17 présents ne puisse être atteint. Ce qui n'empêche pas toujours - et au contraire - le vote de certaines délibérations sensibles.

Cette situation a été dénoncée avec virulence par l'ex directeur de cabinet, licencié fin 2017, dans un communiqué envoyé à la presse : « Faiblesse politique du maire, structure administrative affaiblie par le départ de nombreux cadres, absence de stratégie, plusieurs éléments concourent à faire de nombreuses actions une occasion nouvelle de se lamenter »...Ambiance...

Un nouveau groupe scolaire décidé autoritairement

Ce projet, promis depuis des années, a fait l'objet de nombreux questionnements en ville et au sein du conseil municipal. Mais la décision a été annoncée par la majorité sans laisser de place au débat : il sera construit à l'emplacement de l'ancienne piscine, sans explorer les autres emplacements possibles, et malgré les remarques sur les risques d'inondation, les difficultés de stationnement et de circulation, l'empiètement sur un jardin public. « *La sélection de cet emplacement de manière unilatérale par le bureau municipal est principalement motivée par les économies réalisées par rapport à l'acquisition de parcelles privées. Et aussi parce que ce terrain aurait pu être « convoité » par des gens du voyage (dixit M. Nauth).* » On ne se refait pas...

Le bras de fer avec la communauté musulmane.

Le maire a visiblement du mal à accepter la condamnation par le tribunal administratif de Versailles de ses refus de permis de construire d'une mosquée et d'un centre culturel musulman (voir les épisodes dans les chroniques précédentes).

Il agit désormais par petites touches symboliques. La publication d'un droit de réponse - obligé - de l'association des musulmans de Mantes sud dans le bulletin municipal de janvier-février 2018 est mis en regard du communiqué du ministère de l'Intérieur sur la Radicalisation et le Jihadisme. « Une coïncidence ? On peut dire ça comme ça, oui. On peut le dire » répond le maire au journaliste du *Parisien*. Et il semble beaucoup s'amuser à décider que la salle qu'il prête pour la grande prière de l'Aïd soit confiée à la gestion commune de 2 associations rivales, en guerre froide depuis plusieurs années...

Une politique antisociale et antisyndicale

Une des sources d'économies revendiquée par le maire est fondée sur des suppressions de postes et l'augmentation du temps de travail des agents municipaux en transformant des jours de congés payés en RTT.

S'en est suivi un mouvement de grève massif. Pour en sortir, Cyril Nauth a proposé une consultation des 325 agents, qui se sont prononcés largement contre son texte.

En dépit de ce refus, le maire a décidé d'appliquer sa proposition. Il a également fait valider en conseil municipal - hors quorum - une nouvelle organisation du temps de travail dénoncée par la CGT.



Le renforcement de la police municipale.

Pas d'économie ici. L'acquisition de gilets pare-balles, bâtons de défense, caméropiétons, caméras embarquées a été votée ainsi que l'installation d'un dispositif de vidéo surveillance. La police municipale contribue largement au dispositif « Voisin vigilant », qui est à l'origine une société commerciale, et qui est fortement recommandée aux habitants, notamment avant les vacances.

Le Centre Technique Communautaire doit déménager et les locaux seront réaménagés pour installer les effectifs de la Police Municipale et de la Police Nationale. Le terrain se trouve derrière l'ancienne mosquée. Encore une facétie du maire ?

Les pauvres à la rue

En juin, un arrêté de péril de la ville a entraîné une « interdiction d'occupation » d'un hôtel vétuste et mis brutalement à la rue une quinzaine de travailleurs, sans autre solution d'hébergement. Ils ont cherché en vain à rencontrer le maire, et c'est la LDH et la mosquée qui s'efforcent de trouver une solution.

Villers-Cotterêts

Peu de chose à dire sur la gestion de Villers-Cotterêts par Franck Briffaut, le maire Front / Rassemblement National élu en 2014.

Depuis son élection, sa gestion de la ville se caractérise par sa discrétion et sa prudence. Mais cette discrétion ne doit pas faire oublier qu'il s'agit d'un militant de longue date, bien décidé à infuser son idéologie dans cette ville de l'Aisne.

Son projet est résumé dans le Bulletin d'avril 2018 du Groupe RN au Conseil Général des Hauts de France. Il dit vouloir « *démontrer la cohérence de nos analyses et notre capacité à décliner notre programme politique à tous les échelons de l'organisation territoriale française* ». Et il précise aussi sa mise en œuvre à Villers-Cotterêts en soulignant les points essentiels :

- *Baisse des taux de la fiscalité locale*
- *Mise en œuvre d'un système de vidéo-surveillance sur l'ensemble de la ville...*
- *Arrêt des subventions aux associations et syndicats politisés*
- *Promotion des « circuits courts » revenant à encourager la préférence locale et pourquoi pas nationale...*

On reconnaît les caractéristiques de la gestion du Rassemblement National : les économies affichées qui se font aux frais des services municipaux, des aides sociales et des associations et reportent *sine die* les investissements à long terme ; l'obsession sécuritaire ; la lutte contre les adversaires « politisés » ; l'affichage de la préférence locale ou nationale sous couvert de préoccupations environnementales...

Franck Briffaut semble particulièrement affectionner les cérémonies de commémoration. Le rituel enchaîne le plus souvent rendez-vous à la mairie, rassemblement devant le monument aux morts, allocution du maire, parfois sonnerie ou lecture et vin d'honneur... On peut ainsi remarquer sa présence le 29 avril à la Journée de la Déportation, le 8 mai à l'anniversaire de la victoire de 45, le 26 mai à la journée nationale de la Résistance, le 8 juin à l'hommage aux soldats morts pour la France en Indochine, le 18 juin à la commémoration de l'appel du Général de Gaulle... Chaque fois son allocution est très écrite, et exprime un patriotisme vibrant et une apologie très appuyée des valeurs militaires.

Le 8 juin, il conclut même par la « Prière du Parachutiste » : « *...Donnez-moi, mon Dieu, ce qui vous reste, Donnez-moi, ce que l'on vous refuse. Je veux l'insécurité et l'inquiétude, Je veux la tourmente et la bagarre...* », et on ne peut que se rappeler qu'il est passé par le PFN, à l'origine du « Comité de soutien à l'armée » dans les années 70, et que lui même a servi dans un régiment de parachutistes qui s'est illustré en Indochine puis en Algérie... Cohérent.

Mais il revendique également les thèmes de la Résistance, et il convient de citer son discours du 26 mai qui honore « *...tous ceux et celles qui ont refusé le joug nazi et qui, chacun pour leur part, ont contribué par leur sacrifice à rendre sa grandeur à la France...* ». Et conclut : « *Le combat pour la liberté et la justice doit continuer à être mené avec une grande vigilance. Il n'est jamais gagné d'avance* ».

Pour le moins paradoxal pour un représentant d'un mouvement issu pour bonne part de nostalgiques de la collaboration... Un bon exemple du confusionnisme délibéré souvent utilisé par le Front/Rassemblement national, qui s'approprié les mots et les symboles de ses adversaires pour mieux tromper les indécis.

Par contre, Franck Briffaut ne participe pas le 10 mai à la commémoration de l'abolition de l'esclavage qu'il considère comme « *une forme d'auto culpabilisation permanente* ».

Cette année il s'est même opposé au rassemblement qui se fait traditionnellement sur la voie publique, devant la plaque du Général Dumas, père d'Alexandre Dumas et fils d'une esclave antillaise, sous prétexte du marché. Et c'est au château, propriété de l'État et futur centre de la Francophonie, que s'est déroulée la cérémonie.

Autre incident caractéristique, l'interdiction à la fanfare rock « Tintamarre et Postillons » de venir jouer à la brocante de la ville, car elle était invitée par l'association Philipolis, proche du parti de Gauche, jugée « infréquentable » par le maire. Voilà qui rappelle sa scandaleuse tentative en 2016 d'obliger les groupes prévus pour la Fête de la musique 2016 à signer une « clause de neutralité politique »...

LE LUC : Les migrants en ligne de mire

Depuis plus d'un an c'est la mairie RN/FN, dirigée par Pascal VERRELLE, qui est la pointe avancée du parti de Marine Le Pen dans le Var.

Bien sûr la question des migrants est au centre de leur haine et de leur démagogie visant à faire croire à un envahissement qui serait la source de tous les maux dont souffre le pays.

L'ouverture d'un CAO (centre d'accueil et d'orientation pour migrants) au Luc en janvier 2018 fut l'abcès de fixation durant tout l'hiver et l'occasion pour le maire de ferrailer contre l'Etat. P. Verrelle fit voter par son conseil municipal le 14 décembre 2017 une motion pour « *demander au préfet le retrait de l'implantation d'un CAO* ».

Cette motion expliquait entre autres que les migrants avaient « *une sexualité [qui] pose souvent problème* ». Cette motion honteuse avait aussi été votée par « l'opposition » de droite. Une pétition, relayée par le maire, circula sur les réseaux sociaux avec des commentaires haineux du genre : les « sauvages » à envoyer « au four crématoire ».

Mais l'agitation raciste n'a pas eu les effets escomptés. 25 migrants arrivèrent fin janvier. La solidarité s'est organisée notamment avec « Ensemble pour Le Luc », association par ailleurs membre de la Codex 83, et une partie de la population Luçoise cohabite sans difficulté avec les nouveaux venus. Le maire a été obligé d'en rabattre et dit maintenant « *tout faire désormais pour que les choses se passent bien* » (*Le Monde* du 20/06/2018). Le FN/RN n'a donc pas osé, pour le moment, refaire l'opération de Pierrefeu en 2016 où, dans des circonstances semblables, il avait organisé une manifestation départementale de 500 personnes contre l'installation de migrants.

Il est vrai qu'à l'époque, une contre-manifestation unitaire à l'initiative de la Codex83 avait rassemblé, le même jour, autant de monde et qu'un collectif de solidarité avait vu le jour dans la foulée dans cette ville. Ce relatif rétropédalage au Luc est compensé par un activisme dans les communes voisines dès qu'il en a l'occasion.

Ainsi en Mars, l'exposition de dessins « le FN au bout du crayon », qui parcourt la France depuis plusieurs mois, s'arrêta au Cannet des Maures, aucune salle ne lui ayant été accordée au Luc. La fédération départementale du FN, le maire du Luc et son adjoint Geoffroy David sortirent un violent communiqué de presse, accusant des « *associations ouvertement communistes* » et dénonçant les crimes en Chine et en Corée du Nord.. Cela n'empêchera pas une centaine de visiteurs de venir à l'exposition, malgré la présence ostensible mais muette d'un responsable frontiste dans la salle.

Mais c'est en Mai que le FN du Luc, largement renforcé par ses troupes départementales, a réussi une petite opération médiatique. Le 7 Mai la marche de solidarité aux migrants, partie de Vintimille et devant aller jusqu'à Calais, faisait étape au Luc, après Le Muy, Puget sur Argens et avant Brignoles. Le FN fit un « comité

d'accueil » le matin à Puget et l'après midi à la gare des Arcs où une cinquantaine de militants d'extrême droite avec banderoles déversèrent leur haine.

Sur les réseaux sociaux le maire FN expliquait : « *Nous avons accueilli calmement cette petite dizaine de chevelus hirsutes qui tous semblaient avoir un réel besoin d'un décrassage complet* » et de rajouter : « *Les nôtres avant les autres, réglons d'abord nos problèmes avant d'accueillir par centaines de milliers des individus dont la volonté d'intégration n'est pas évidente et dont certains représentent une réelle menace pour notre sécurité* ».

Divisions, mensonges et amalgames sont les classiques de cette prose nauséabonde. Mais que dire de la décision du maire de Brignoles qui, dans une surenchère mortifère, a refusé aux marcheurs l'accès du camping municipal ? Méprisable !

FREJUS : Béton et auto promotion

La toute relative discrétion de la gestion RN/FN de la mairie de Fréjus, dirigée par David Rachline, au regard de celle du Luc ou Cogolin, n'est pas nouvelle. Elle peut s'expliquer en partie par les responsabilités nationales de Rachline aux côtés de Marine Le Pen. Néanmoins, à l'instar de ce qui se passe à Cogolin, le plan de bétonnage de la ville se poursuit. C'est le projet de la « base nature », dont nous avons déjà parlé dans des chroniques précédentes, qui en est le plus emblématique. Un certain nombre de recours juridiques, intentés par plusieurs associations de défense de l'environnement, ne sont pas encore épuisés, et des mobilisations citoyennes se poursuivent pour faire reculer la mairie.

Par ailleurs la propagande frontiste dans le journal municipal « Fréjus Le Magazine » a été épinglée dans *Var Matin* du 17 février. D. Rachline apparaît douze fois dans les 8 premières pages du magazine ! Des méthodes qui ne sont pas l'apanage du parti de Marine Le Pen, mais qu'il faut souligner pour une organisation qui se dit différente et plus vertueuse que les autres.

Le Fréjus de Rachline, entre béton et auto promotion, ne dépare pas en fait des pires politiciens clientélistes que la région a déjà connu.

COGOLIN : ville à vendre... et le maire aussi

Le 7 Mai France 3 Méditerranée diffusait un documentaire de Pascal Lorent produit par Denis Robert intitulé «Cogolin, ville à vendre». La région avait promis une subvention de 20000 euros qui a finalement été annulée sur décision de l'exécutif régional.

Il est vrai que depuis septembre 2017 le maire de Cogolin a quitté le FN et ne trouve rien à redire à la gestion régionale LR-UDI-MODEM.

Il précise même : « *la politique de Renaud Muselier est très positive. Je vote tout et j'adhère. Il faut être constructif* » (*Le Monde* du 8 Mai 2018) . De telles déclarations d'amour valaient bien un « petit geste » de censure de la majorité PACA.

Ce fut chose faite, mais c'est bien la seule 'victoire' que Monsieur Lansade peut mettre à son actif, car pour le reste, tout s'assombrit pour celui qui voulait transformer Cogolin en « diamant noir » :

1. En ce qui concerne l'immense terrain en bord de mer dit du Yotel, dont nous avons déjà abondamment parlé, la consultation du public s'est soldée par un grand « non » (*Var-Matin* du 4 /01/2018) ainsi que par l'opposition de 40 associations du Var qui ont déposé des recours contre les permis de construire accordés à la Cogedim. Le maire tente de manœuvrer en disant vouloir garder à la municipalité la moitié des parcelles, mais la sous-préfecture a fait savoir que, en tout état de cause, les projets contrevenaient à la loi Littoral.
2. Après la reprise anticipée de la gestion du port des Marines, la mairie avait attribué le marché de la commercialisation des places du port à une société « Yin et Yang Boat Services » qui, il y a peu de temps encore, était spécialisée comme grossiste en vêtements ! La justice a suspendu l'opération en attendant un jugement sur le fond.
3. L'affaire du restaurant de plage « Hippy chic » est le concentré de toutes ces mœurs de copinage que l'association « *Place Publique* » a joliment dénommé : « *une bande (littorale) organisée* ». Résumé : La propriétaire du bail est une amie du maire / les murs appartiennent à la municipalité / le restaurant flambe mystérieusement en Août 2016 / Le restaurant était mal assuré / le bail est revendu 500 000 euros à un nouveau propriétaire / et la mairie, sans même tenter d'action en justice, prend en charge pour 300 000 euros la reconstruction du restaurant ! Mains propres tête haute qu'ils disaient ??
4. Sur le front judiciaire, les affaires ne s'arrangent pas non plus pour la majorité municipale : accusée de diffamation en septembre 2014 par la mairie, l'association « *Place Publique* » a finalement été relaxée par le tribunal correctionnel en février 2018.

L'adjoint au maire, Eric Masson, a été condamné pour diffamation sur un Cogolinois dont il avait dit qu'il était ivre pour justifier son expulsion d'une séance du conseil municipal en mars 2017. Le même adjoint, qui avait porté plainte en diffamation contre un membre de l'opposition suite à un conseil municipal de septembre 2017, s'est vu débouter par le même tribunal de Draguignan. Ainsi la propension des mairies d'extrême droite à poursuivre en justice tout azimut ses opposants trouve ici ses limites. Mais en fin de compte ce sont les contribuables qui paieront les frais de justice, car dans ce dernier cas, le conseil municipal avait voté le bénéfice de la protection fonctionnelle.

5. Mais c'est sur le terrain politique que les choses se gâtent sérieusement pour l'édile de Cogolin. L'affaire a commencé comme un mauvais remake de « *Main basse sur la ville* » et immortalisée par une pleine page du « *Canard Enchaîné* » du 21 mars 2018 intitulée : « *Le copain de Marion Maréchal se prenait pour le Balkany de la Côte* » et trois pages de *Var-Matin* (17/03/2018) titrées : « *Tractations Secrètes* »

Le dévoilement de plusieurs heures d'enregistrements de conversations téléphoniques entre le maire, un notable bistrotier, ainsi que son fils, en février 2017, est édifiant : menaces et chantages à peine voilées, mépris affiché des petits commerçants, cynisme vis-à-vis de sa propre majorité qualifiée de « *liste de débiles que je trimbale* » et qu'il accuse de « *demande des choses pour eux* » dans leur « *pré carré* ». La cerise sur le gâteau arrive quand il parle de lui-même : lui qui est « *prêt à tout* » pour rester maire « *ad vitam aeternam* », qui se vante d'être un « *vrai petit écureuil* » qui a mis de l'argent partout, et pas seulement en Croatie, et qui explique à son interlocuteur qui lui certifiait n'avoir jamais fait les choses hors la loi : « *tu as bien de la chance, moi j'ai fait ça toute ma vie* »

Quel vent de panique a poussé M.E. Lansade à se lâcher ainsi et pourquoi, un an après, les enregistrements sont ils sortis ? Le contexte politique l'explique : après de nombreuses défections, la majorité municipale ne tenait plus qu'à un fil et des

élections anticipées se profilait. Le maire déjà prêt à quitter le FN (il le fera en septembre 2017) préparait déjà les élections de 2020 en voulant « *faire une liste divers droite, avec tous les gens normaux..* ». Pour ce faire, il voulait des déclarations publiques d'allégeance de notables de la ville et était prêt à toutes les pressions dans ce but ; Il ne les obtint pas mais, par contre, réussit à « retourner » un conseiller municipal de l'opposition et écarta ainsi provisoirement le spectre d'un retour aux urnes anticipé. Sans aucun doute, le déballage public de ces conversations est le prix à payer pour cette petite victoire du maire.

Et maintenant ? Sur le plan judiciaire, les enregistrements saisis par la Gendarmerie de St Tropez ont atterri sur le bureau du procureur de la République à Draguignan. On attend les suites. Sur le plan politique les espoirs de reclassement « divers droite » du maire sont très compromis et le fossé avec son opposition de droite, ses ex colistiers « traîtres » et les notables cogolinois n'a jamais été si profond. Signe des temps, en Mai, le maire a une fois de plus, demandé la protection juridictionnelle au conseil municipal, pour lui-même dans cette affaire. Mais le quorum n'étant pas atteint, il se permit de voter, ce qui est contraire à la loi vu qu'il est directement concerné. L'opposition a saisi le préfet pour faire annuler cette délibération.

Un deuxième vote a eu lieu au conseil municipal du 26 juin pour confirmer celui du mois précédent. Toute cette nauséabonde histoire n'empêche pas la mairie de continuer son Monopoly juteux. Ainsi, le 13 juin, *Var Matin* annonçait que la Régie Municipale du port des Marines de Cogolin avait fait l'acquisition d'un ensemble immobilier pour 3 Millions d'euros pour y installer un Yatch Club et qu'elle allait emprunter 6 Millions d'euros en 2018. Monsieur Lansade qui se vante de conduire sa Porsche à 200 kms heure sur les routes du Var, gère la ville de la même manière : il va droit dans le mur, l'ennui est que les citoyens de Cogolin sont pour le moment les passagers forcés de cette course folle.

FN/RN du Var : on resserre les boulons

S'il est un sujet sur lequel le FN/RN départemental, et national, ne communique pas, c'est bien sur les frasques de son ex-adhérent maire de Cogolin. Son départ du FN, son ralliement à la majorité régionale PACA ne suscite aucun commentaire réservé d'habitude à ceux qui ont trahi ! Il est vrai que ce qui reste de sa majorité municipale n'a pas rendu sa carte (pour ceux qui l'avaient) et d'ailleurs n'a pas dit ce qu'elle pensait du lâchage du maire.. Donc silence radio. Mais peut être y a-t-il quand même cause à effet quand on a appris, le 9 Avril, que le patron du FN varois, Frédéric Boccaletti, qui avait annoncé qu'il quitterait ses fonctions après le congrès du FN, rempile à la demande de Marine Le Pen. Il explique que son but est de « *préparer l'avenir, de passer la main* » en mettant « *en avant des jeunes (.../...) des cadres qui militent depuis très longtemps chez nous* ».

En attendant, le FN 83 continue la seule campagne porteuse qu'il sait faire : celle contre « l'invasion migratoire ». Avant l'opération médiatique à Puget et aux Arcs en Mai, il s'était rodé à Toulon le 21 janvier : à l'occasion du passage du film « Silence on se noie » au Théâtre Liberté soutenu par le collectif Migrants 83, quelques dizaines de frontistes manifestèrent aux cris de « *Les nôtres avant les autres* » sans réussir à perturber la séance.

Malgré ses déboires à Cogolin, ce sont par ces campagnes de Haine que le FN/RN pense continuer sa progression et pourquoi pas engranger d'autres villes et villages aux élections municipales de 2020 dans le Var.

Il est aidé en cela par une droite toujours prête à surenchérir dans l'espoir de garder ses électeurs et ses postes.

Nous ne pouvons faire confiance qu'à notre vigilance et notre mobilisation, la plus unitaire possible, pour renforcer le front de résistance à l'extrême droite. L'expérience de la Coordination Départementale contre l'Extrême droite (CODEX 83) et des divers collectifs de solidarité aux migrants dans le département sont des atouts précieux dans ce difficile combat.

Hénin-Beaumont

Alors que l'ex-FN devenu RN poursuit tranquillement sa politique d'implantation locale et de préparation des municipales de 2020, sa gestion locale a fait peu de vagues publiquement, ces derniers mois. La volonté de certaines municipalités d'extrême droite d'afficher une « normalité » vers l'extérieur y contribue autant que le comportement des médias, dont l'attention s'est détournée de la gestion des mairies FN/RN à partir du moment où l'actualité n'y apparaissait pas « spectaculaire » ou sensationnelle.

Hénin-Beaumont, la seule municipalité que le FN avait prise en 2014 avec une majorité absolue dès le premier tour des municipales, a toujours été le laboratoire de cette stratégie du « peu de vagues ». Le maire d'extrême droite de la ville, Steeve Briois, étant aussi vice-président du FN, ex-secrétaire général ainsi que député européen, il occupe les hautes positions dans l'appareil du parti parmi les maires d'extrême droite en place.

Ainsi il se sait observé dans ses actes et gestes. Cela n'empêche pas les conseils municipaux de se dérouler souvent dans une ambiance houleuse, les élu-e-s du FN chahutant ou insultant fréquemment ceux et celles de l'opposition. Le 6 juillet 2018, le quotidien régional *La Voix du Nord* titre cependant : « *Un conseil municipal presque normal* », pour souligner que précédemment cela n'avait pas été trop le cas. Même si le maire Briois a tenu à rappeler symboliquement à l'ordre l'opposition municipale, lui demandant d'adopter comme ligne de conduite pendant la séance du conseil : « *pas de hors sujet et d'éternelles digressions* ».

Au cours du premier semestre 2018, l'attention publique et médiatique a surtout été attirée par la municipalité d'Hénin-Beaumont à l'occasion de plusieurs procès qui impliquent des acteurs politiques locaux, à la fois de l'équipe municipale mais aussi de l'opposition.

Du côté de la municipalité, des poursuites sont en cours depuis l'automne 2017 contre l'adjoint à la Culture du maire, Christopher Sczcurek, pour diffamation. Une adresse IP avait été identifiée comme appartenant à cet élu. Entre décembre 2015 et décembre 2016, plusieurs articles à caractère diffamatoire avaient été publiés à partir de cette adresse. Il s'agissait avant tout d'attaques contre le quotidien régional, *La Voix du Nord* : « *La propagande gauchiste de la VDN continue* » ; « *La VDN est à la botte de l'opposition et certains journalistes se couchent* » ; « *La VDN aux ordres de la gauche* ». L'élu est mis en examen, pour ces propos, depuis le 3 octobre 2017.

Le 6 février 2018, le Parlement européen a voté la levée de l'immunité parlementaire de Steeve Briois, sur demande du parquet de Douai. Ceci afin de permettre des poursuites pour des propos qualifiés d'injures publiques, que le maire avait publié le 23 décembre 2015 sur sa page Facebook et qui visait l'élu d'opposition David Noël (PCF). Ce dernier se voyait accusé, notamment, de « *haine* » contre la ville.

Du côté de l'opposition, l'élue écologiste Marine Tondelier, l'une des plus actives à tenir

tête à la municipalité FN/RN, a été à son tour mise en examen, comme l'a annoncé la VDN le 7 juillet 2018. En cause, plusieurs passages du livre qu'elle a publié en mars 2017 sous le titre « *Nouvelles du Front* », à travers lesquels elle relate des intimidations et pressions exercées par l'équipe municipale contre ses détracteurs locaux.

Le 11 juillet 2018, la Cour de cassation a annulé la condamnation intervenue le 31 mai 2017 devant la Cour d'appel de Paris du journaliste Octave Nitkowski, âgé de 17 ans au moment de la publication. Il était accusé d'avoir (dans son livre « *Le FN des villes et le FN des champs* ») révélé l'homosexualité de Steeve Briois et d'avoir porté atteinte à sa vie privée. La Cour d'appel de Paris avait condamné le journaliste à verser 4.000 € de dommages-intérêts, et 3.000 € pour les frais de justice. La Cour de cassation ayant annulé la décision, l'affaire sera rejugée par la Cour d'appel de Versailles.

Sur un autre terrain, le 6 juillet 2018, le Conseil municipal d'Hénin-Beaumont a débattu de la gestion du personnel de la municipalité. Celle-ci s'est durcie sur plusieurs points. Cependant la mairie a pu invoquer, sur ces sujets, des recommandations de la Chambre régionale des comptes (CRC) qui avaient été adressées à la municipalité en juillet 2017 et présentées en septembre 2017. La CRC avait exigé de la ville endettée d'effectuer des économies. Ainsi avait-elle demandé à la municipalité de « *contrôler les arrêts-maladies* », ce qui sera désormais fait.

La CRC avait même exigé d'« *analyser finement les causes* » de ces arrêts de travail, ce qui peut impliquer d'évaluer la contribution de l'organisation de travail ou de la hiérarchie aux maladies déclarées. Steeve Briois prétend avoir répondu aux différents impératifs, en nommant un « *agent de prévention chargé d'évaluer les risques psychosociaux* », mais aussi en « *s'assur(ant) que les arrêts-maladie correspondent à des maladies car il y a eu parfois des abus* ». L'élue d'opposition Marine Tondelier y a répondu : « *On vous parle prévention, vous répondez flicage.* »

Le rapport de la CRC avait aussi recommandé de porter le temps de travail annuel des agents municipaux à 1.607 heures annuelles (correspondant au temps de travail légal depuis la loi de janvier 2000 sur les 35 heures puis l'introduction de la « journée de solidarité par le gouvernement Raffarin en 2004). Jusqu'ici, le temps de travail des agents territoriaux à Hénin-Beaumont était de 1.533 heures dans l'année. La mairie a donc décidé d'une augmentation du temps de travail, mais de façon assez progressive, à raison de la suppression d'un jour de congé par an pendant huit ans. L'élue d'opposition Marie Tondelier a protesté : « *C'était une recommandation que vous n'étiez pas tenu de suivre. Vous appliquez le rapport de façon antisociale.* » Ce à quoi le maire Briois a répondu : « *Populisme, démagogie à deux balles ! Je suis responsable, je fais respecter la loi, même sur des sujets qui ne sont pas très chauds à mon cœur. On doit obéir aux règles.* »

Hayange

En Lorraine, le jeune maire FN/RN de Hayange – Fabien Engelmann – est coutumier d'une gestion plus tapageuse que, par exemple, à Hénin-Beaumont. Au cours des derniers mois, il s'est cependant relativement tenu à carreau. Même si le maire, très en forme et en verve, avait commencé l'année 2018 en faisant fuir – au bout de cinq minutes de discours – le député Brahim Hammouche, lors de la présentation de ses vœux, dans la salle Molitor remplie d'un public qui lui était acquis. Loin de toute réserve dans la tenue de ses fonctions, le maire avait ouvertement attaqué des concurrents politiques : « *Il est, par conséquent, assez cocasse je dois dire, de voir des macronistes s'affairer pour se lancer dans la course aux élections municipales. Un culot*

à faire pâlir une ampoule. » Ce qui aura occasionné le départ du député.

Dans son discours, cité par un article publié par « *Le Républicain Lorrain* » du 10 janvier 2018, le maire d'extrême droite avait aussi tenu à aborder le prétendu problème de l'immigration : « *On va encore dire que le maire parle d'immigration et de sécurité... Eh bien, j'assume ! Je dis tout haut ce que tout le monde pense tout bas.* » Le tout en opposant migrants d'un côté et SDF (« français ») de l'autre, sur le thème de « *Les nôtres d'abord !* ».

Le reste de l'année aura été moins agité, au moins en surface. La dernière période a surtout vu une polémique sur un arrêté municipal (pris le 13 avril 2016), interdisant sur le territoire de la ville la présence de cirques comportant des animaux sauvages. Fabien Engelmann aime, en effet, apparaître comme un grand défenseur des animaux et de la cause animale (...ce qui ne l'a pas empêché de faire célébrer, en septembre 2015 mais aussi 2016 puis encore en septembre 2017, la « *fête du cochon* » au profil pas vraiment très végétarien, mais bien anti-musulman). Le 7 mai 2018, le collectif des cirques a annoncé un recours en justice contre la ville, à ce propos. Son argument juridique consiste à dire qu'il appartient au maire de prendre des mesures de police, alors qu'ici, la décision avait été formellement prise par tout le conseil municipal.

En mai 2018, Fabien Engelmann s'est illustré, par ailleurs, en s'opposant vigoureusement à un projet de fusion des intercommunalités pour constituer une communauté unique du Nord mosellan.

Plusieurs décisions de justice sont venues, récemment, sanctionner des mesures du maire d'extrême droite de Hayange, surtout en matière de gestion du personnel. Le 11 juillet 2018, le quotidien régional « *Le Républicain Lorrain* » a ainsi annoncé que le tribunal administratif (TA) de Strasbourg venait de donner raison à un ancien employé municipal, Didier Jardel. L'homme, syndiqué à l'UNSA et ayant une ancienneté de 41 ans dans la fonction publique, a obtenu l'annulation de plusieurs délibérations du conseil municipal ainsi que le versement de 4.500 euros pour couvrir ses frais de justice. Depuis 2016, Didier Jardel avait vu ses conditions de travail se dégrader, après avoir réussi à faire annuler une sanction disciplinaire sous forme d'une mise à pied – faisant suite à une altercation avec le maire – par la justice.

Il s'était vu retirer ses anciennes responsabilités et avait été muté autoritairement à la décharge municipale. L'employé lui-même dira : « *C'était une mise à l'écart, je me suis retrouvé à travailler seul dans un hangar, isolé et fliqué... Jusqu'au burn-out. En janvier 2017, j'ai fini à l'hôpital...* » Didier Jardel ne travaille aujourd'hui plus à Hayange, après avoir trouvé un poste à Rurange-lès-Thionville, mais se dit satisfait d'avoir obtenu une réparation morale. Son poste à Hayange n'a pas été remplacé.

Le 24 février 2018, « *Le Républicain Lorrain* » et le journal « *Huffington Post* » avaient respectivement rapporté la condamnation de la municipalité dans deux autres affaires, par le TA de Strasbourg. Cette fois-ci, la ville a été condamnée pour harcèlement moral à l'encontre de deux autres syndicalistes UNSA, Vito et Laure Cisternino, anciens concierges d'un complexe sportifs, suite à de multiples pressions : surveillance accrue, modification unilatérale de la fiche de poste, perte de responsabilités, hausse de la charge de travail, confiscation d'effets personnels...

La mairie de Hayange, qui n'a pas fait appel, a été condamnée à verser respectivement 5.000 et 2.000 euros aux plaignants, ainsi que 1.500 euros au titre des frais de justice. Dans une autre affaire, la municipalité a été condamnée pour avoir privé de « prime de bonification incendiaire » un employé syndiqué à la CGT. La condamnation l'oblige à lui verser la prime et à 1.500 euros de frais de justice.

Le 8 février 2018, la condamnation de Fabien Engelmann pour dénonciation

calomnieuse à l'encontre du mari de son ex-adjointe Maria Da Silva est devenue définitive. Engelmann avait accusé l'homme d'avoir falsifié des documents, après qu'une somme qui lui avait été prêtée par le couple (mais qu'il n'avait pas déclarée) avait été intégrée dans ses comptes de campagne. La Cour d'appel de Metz l'avait condamné, en décembre 2016, à verser 2.000 euros d'amende, ainsi que 1.000 euros pour couvrir les frais de justice du plaignant. L'affaire a été radiée, en février de cette année, par la Cour de cassation parce que ni Engelmann ni son avocat n'avaient déposé de conclusions pour poursuivre la procédure.

A cette occasion, le site Actu.fr relatait la colère de l'opposant local Gilles Wobedo, s'offusquant de la prise en charge des frais de justice du maire par les contribuables de la commune : « *Quel est le coût global pour le budget de la ville de toutes les affaires judiciaires excessives de son maire FN payées avec l'argent du contribuable ? Engelmann, rends l'argent !* »

Ces frais de justice ont aussi été abordés lors d'un conseil municipal tenu en mars 2018 (voir article du *Républicain Lorrain* du 23 mars 2018). Il était alors question de deux décisions de la municipalité, portant sur des honoraires d'avocats se chiffrant respectivement à 12.295 euros et 17.010 euros. Lorsqu'un élu de la liste d'opposition « Hayange autrement » avait demandé des détails sur ces dépenses, il lui fut rétorqué : « *Quand les dossiers seront clos par la justice.* » Donc, ce n'est pas pour demain, globalement...

Lors du même conseil municipal, Fabien Engelmann avait assumé une politique d'économies budgétaires, justifiée comme résultant de la baisse des dotations de l'Etat : « *Les Trente Glorieuses, c'est terminé, j'entretiens l'existant.* », se targuant d'une « *gestion prudente, pragmatique, avec du bon sens.* » A la même occasion, le maire d'extrême droite s'était montré content d'avoir soi-disant contenu l'endettement de la ville (à hauteur de 12,7 millions d'euros). Ce à quoi des élus de l'opposition actuelle avaient rétorqué : « *Quand c'était au même niveau en 2013, là, c'était une catastrophe* » (selon les discours alors tenus par Engelmann) ! Tout en lui reprochant de comptabiliser « *le capital (de la dette) et les intérêts* » pour les équipes municipales précédentes, pour vilipender leur bilan, alors qu'il ne compterait que le capital sans les intérêts pour lui-même...

Beucaire : Les 6 derniers mois de Sanchez

Dernier épisode : le 18 juin 2018 le maire empêche un élu de l'opposition de proposer un point d'ordre du jour. Il est tout de même intéressant de voir que le maire ne voit rien à redire à ce que son adjoint à l'urbanisme travaille...au Canada ! Pour le parti des patriotes c'est tout de même un comble ! Et lorsque l'opposition interpelle le maire sur le télétravail de cet élu et peut-être également sur l'existence d'une autre activité rémunérée on n'a plus besoin de s'interroger sur la crédibilité du RN lorsqu'il est aux affaires. Julien Sanchez préfère esquiver plutôt que de répondre, il empêche l'opposition d'ajouter ce point à l'ordre du jour et propose à l'élu de « boire du sirop d'érable »... Un bel exemple de gestion municipale et de démocratie locale...

Le budget 2017

Dans sa revue « Beaucaire Magazine » (qui doit d'ailleurs coûter bien cher à la communauté...) la mairie se félicite d'une gestion « saine et rigoureuse » et met l'accent sur les dépenses qui baissent. Évidemment le maire d'extrême droite n'hésite pas à dire que cette baisse se fait « malgré » la hausse du point d'indice des

fonctionnaires (qu'il est bien le seul à voir) et les charges imposées par l'État. Une vision bien loin du fameux « programme social » de l'ex FN. Suit un graphique assez alambiqué comparatif avec l'ancienne mairie. Pour le maire de Beaucaire un bon budget est avant tout l'occasion de montrer que les dépenses baissent et que la dette se résorbe. On est donc bien dans une idéologie économique libérale et un appauvrissement des services publics municipaux, de la vie associative et des aides aux plus démunis.

On rappellera qu'il y a six mois Julien Sanchez avait fait parler de lui en prenant la décision de supprimer purement et simplement les menus de substitution à la cantine de l'école primaire et de rendre le porc obligatoire un jour par semaine. Le maire avait même eu l'affront de se servir de la Laïcité pour justifier cette décision clairement dirigée contre les enfants musulmans de Beaucaire. Gestion autoritaire, vision économique ultra libérale, haine vis-à-vis des musulmans... Bienvenue à Beaucaire !

Marseille 13/14

Merci aux militant-e-s du Collectif Marseille 13/14 de veille et de lutte contre l'extrême droite et pour un monde solidaire qui participent aux conseils d'arrondissement et nous permettent ainsi d'avoir de nombreuses informations sur la gestion de cette mairie de secteur, dont nous nous servons régulièrement pour cette partie des Chroniques.

Frais d'essence personnels payés...avec l'argent public !

« Des pleins de gazole et d'essence réalisés à quelques minutes d'intervalle, deux pleins le même jour, des factures dans l'Aisne, à Dijon ou en Corse... ». Voilà ce qu'on pouvait lire dans l'édition du 21 juin 2018 du journal La Marseillaise.

Le site Marsactu va plus loin dans les détails, avec 2 exemples remontant à 2016 : *« La carte n°1 (réservée au cabinet du maire, ndlr) paie en revanche dans la même journée deux pleins de gazole, d'abord à Essigny-le-Grand dans l'Aisne, puis à Merceuil cinq heures plus tard en Côte d'Or à 400 kilomètres au Sud. Cela ressemble à s'y méprendre à un retour à Marseille. Avec une autre voiture que la Clio à laquelle la carte est attachée puisqu'elle a permis de se servir deux fois en gazole alors que celle-ci roule à l'essence. Qu'y faisait son conducteur ? Quel rapport avec la mairie de secteur ? La question est la même en juillet 2016 sur la côte corse à Corbara ».*

Suite à une « enquête » menée par deux anciens adjoints de la mairie de secteur (quand les requins se mangent entre eux !), de nombreuses anomalies de notes de frais ont été mises à jour et reprises par le journal La Marseille et le site Marsactu. *« Sur toutes les cartes (de paiement, ndlr)...d'étranges paiements apparaissent. »* Peut-on également lire dans l'article de Marsactu. Serait concerné-e-s l'ancien maire (aujourd'hui Sénateur), le DGS par intérim (ancien directeur financier !!!), la directrice de cabinet du maire, le responsable de la culture et d'autres encore. Ce serait donc en fait un véritable système de détournements de fonds publics au profit personnel d'élus-e-s de la mairie de secteur aux mains du Rassemblement National.

Nous reprenons pour conclure les dires de l'élue Marion Honde au Conseil Municipal du 20 juin, à propos de cette affaire : *« Tout ça sent mauvais, on voit bien les façons de faire de ces élus qui prétendent agir au nom du peuple et qui roulent sur son compte ».*

Des finances pour le moins opaques !

Lors du Conseil de la mairie de secteur du 3 avril, et concernant la partie sur la

présentation des finances, des élus d'opposition soulèvent le fait que 1/3 du budget, soit 1 500 000€ est sous l'appellation « divers ». On ne peut pas vraiment appeler ça de la transparence ! Puis, concernant le budget « carburant », il est soulevé que dépenser « 1045€ par quinzaine », pour 2 véhicules, est soit très louche d'un point de vue financier, soit extrêmement problématique d'un point de vue écologique !!!

Police partout...social nulle part !

Lors du Conseil du 3 avril, le débat reprend sur la question de l'augmentation du dispositif de médiation sociale urbaine. Un rapport, qui doit être voté au Conseil municipal de Marseille, propose d'attribuer des subventions aux associations (ADELIES, SUD FORMATION, REGIE SERVICE 13, DUNES et ADDAP13) pour la création de 70 postes de médiateurs sociaux sur 11 sites supplémentaires. Incapable d'entendre que la réduction drastique des agents de prévention augmente l'insécurité, Mme La Maire, Sandrine d'Angio, et sa majorité municipale appellent à voter contre.

La maire « *considère que c'est beaucoup d'argent pour peu de résultats* » ; M. Rabia (ex FN) propose « *comme à Nîmes, 300 policiers municipaux armés* » et quand à M. Maggio (ex FN), il pense que « *cela fera doublon avec les nombreux policiers qui vont être recrutés* » (sic) (promesse de Macron).

Et Mme D'Angio conclut : « *tout ça c'est de l'argent jeté par la fenêtre, ce qu'il faut c'est plus de policiers et plus de moyens, pour régler définitivement les problèmes !* »

Pour la mairie de secteur RN : Pas de logements sociaux chez nous...ni ailleurs !

Lors de ce même Conseil d'arrondissement du 3 avril, une nouvelle fois le débat revient sur les garanties d'emprunt pour les réhabilitations des parcs de logements sociaux – isolation dans 139 logements à la Benausse, réhabilitation d'un logement rue Maulini – et construction de nouveaux logements sociaux Darius Milhaud (13°) et Alexandre Ansaldi (14°). Le journal La Marseillaise (édition du 7 avril) relate : « *A quoi bon ? On va encore améliorer et ce sera pourri dans quelques temps* » commente cette autre frontiste, en détaillant un texte visant à approuver une garantie d'emprunt pour une opération de réhabilitation de 139 logements dans le 14e arrondissement.

Tous ces rapports à destination des “quartiers” seront recalés. Comme celui, un peu plus tard, visant à financer une aide à la production d'opérations de logements dans les quartiers du Merlan et de Saint-Jérôme. Samy Johsua, élu Ensemble – Front de Gauche, rétorque : « *Il faut de la répartition. C'est l'argument que le Front national nous oppose ici en disant : pas chez nous. Or cet argument ne tient pas car dans toutes les autres mairies de secteur de la ville, les élus FN votent aussi contre ces logements. Leur politique est tout simplement orientée contre les populations les plus pauvres* ».

Le FN persiste et vote contre l'aide à la lecture !

Lors du Conseil d'arrondissement du 8 février, un rapport est présenté pour un accord de partenariat entre le service des bibliothèques municipales et le CCO, pour le développement de la lecture : « *mise à disposition d'une bibliothèque numérique mobile...propre à intéresser des publics ordinairement peu captifs des bibliothèques... Développer la lecture et la culture auprès des publics éloignés géographiquement et/ou sociologiquement de l'accès à la culture* ».

Comme lors du conseil précédent, sans explication, le FN vote contre ! L'opposition demande des explications de vote : Mme La Maire répond « *nous sommes contre le plan Lecture Publique de la Ville, les associations n'ont pas à palier les insuffisances du service public... les centres sociaux ne sont pas là pour apprendre à lire* ».

Pourtant quelques rapports plus loin, seront votées à l'unanimité dont le FN trois subventions - dont une pour le CCO – pour l'aménagement de crèches privées dans des quartiers beaucoup moins défavorisés !



Béziers

Début janvier. Yvan Vialette, délégué CGT mairie, explique dans le journal La Marseillaise les changements intervenus à la mairie ces derniers mois. *“Les agents municipaux ont un traitement mensuel, qui est indiciaire, et un régime indemnitaire, également mensuel. L'ancien DGS de Couderc, Jean-Pierre Galan, avait mis en place un régime de primes qui est basé sur le poste. Les Indemnités de fonction de sujétions et d'expertise (IFSE) vont de 9, pour les agents de catégorie C, à 1, pour les cadres A. Là, ils vont mettre en place des paliers à l'intérieur de ces IFSE. Pour la catégorie C, cela va de 90 € à 280 €, pour la directrice des services, cela va de 820 € à 2 900 €.”* Très égalitaires ces primes... Le syndicaliste dénonce cette mise en place : *“Elle va se faire dans la plus grande opacité. C'est la porte ouverte à un clientélisme encore plus important qu'il ne l'était déjà. En plus, si le maire veut vous muter, il peut vous changer d'IFSE et vous perdez de l'argent. Ils ont dit que personne ne perdra 1 €, mais ils ont toujours dit que l'enveloppe serait fixe. Donc, s'ils veulent augmenter des gens au niveau du mérite, il va bien falloir qu'ils prennent de l'argent quelque part.”* Autre prime qui divise, le Complément indemnitaire annuel (CIA). *“Il sera effectif en 2019 et il sera mis en place au “mérite” sans aucune transparence dans l'attribution. Le mérite, ce n'est pas seulement de faire son boulot correctement. Il faut aussi rester jusqu'à 19 h le soir, c'est faire le boulot du copain qui est absent, c'est porter l'image de marque de la Ville à l'extérieur, y compris dans sa vie privée. Comme le maire veut que le CIA soit significatif, une minorité va se gaver et la grande majorité n'aura rien.”* Mais ce n'est pas tout : *“Les primes vont être réduites en fonction du nombre de jours d'absence. Un agent qui est malade trois jours, il aura 3/30e de prime en moins. La DGS a eu cette phrase magique : “Avec la gastro, on peut venir travailler en se désinfectant les mains avec des lotions alcoolisées. Et si quelqu'un est malade et qu'il ne veut pas perdre d'argent, il n'a qu'à prendre des congés”.* Et dire que certains pensent que l'extrême droite défend les travailleurs...

5 janvier : Suite à la conférence de presse organisée par Visa 34 à la Bourse du

travail, Robert Ménard s'est fendu d'une lettre qu'il a adressée à tous les syndicats, les prévenant qu'il était allé remettre en cause le contrat signé entre les syndicats et la mairie, si les syndicats persistaient à tenir des réunions et autres conférences pour faire de la politique. Une chose est sûre, c'est que les retentissements inespérés de cette réunion et l'unité qui s'est dégagée entre les quatre syndicats CGT, CFDT, FSU et Solidaire, prouvent que le travail lancé par Visa 34 est sur la bonne voie.

9 janvier Une cinquantaine de policiers à l'appel du syndicat Unité SGP-FO police se sont réunis devant le commissariat pour exprimer leur ras-le-bol et leur colère suscitées par des agressions à répétition dont ils se disent victimes. Comme par hasard, Robert Ménard et sa femme s'étaient joints au rassemblement, ainsi qu'Henri Bec, ancien procureur de la République et aujourd'hui conseiller départemental FN.

10 janvier article dans le Midi Libre et aussi dans la Marseillaise le 23 janvier

Depuis trois ans un groupe de musique, aux paroles xénophobes du style « Foutez le camp », « Le grand remplacement », « France, notre terre », appelé les Brigandes, s'est installé au nord de Béziers, à la Salvetat-sur-Agout, et ressemble en plus fortement à une secte. Il possède un studio d'enregistrement et une boutique juste à côté de la mairie. Là, les membres de la communauté y accueillent le public pour propager leurs idées... Mais fin novembre 2017, le groupe est passé un cran au-dessus au niveau des menaces.

Ce jour-là, Thierry Canals, qui milite dans la France insoumise, a été abordé par trois des membres des Brigandes. *“Ils m'ont menacé et m'ont dit que si je continuais à parler d'eux, ça allait très mal se terminer pour moi”* explique-t-il.

Déjà, en juillet dernier, alors qu'il était absent de son domicile, 3 hommes gravitant dans l'entourage des Brigandes, ont fait irruption dans sa propriété. À sa jeune fille, seule présente ce jour-là, ils ont dit vouloir transmettre “un message” à son père. Thierry Canals, qui a porté plainte en novembre, confirme que depuis « *J'ai reçu des messages de soutien* ». Une semaine après cette opération d'intimidation, les Brigandes ont fait parler d'eux en frappant le directeur d'un journal d'extrême droite qui les avait accusé d'être “les adeptes d'une secte satanique”. Hasard ou coïncidence, les Brigandes ont le soutien du groupuscule identitaire de la Ligue du Midi, qui avait saccagé un local d'une association de soutien aux demandeurs d'asile à Montpellier.

24 janvier. Si à Béziers, les fameuses « soirées culturelles » de ceux qui libèrent leur haine sont moins nombreuses, il ne faut pas croire que le couple Ménard s'est arrêté de toute perspective. En effet, plusieurs articles de presse ont reparlé des nébuleuses qui travaillent à un rapprochement entre la Droite et l'extrême droite, et parmi elle, une structure lancée à l'automne dernier par Nicolas Dupont-Aignan et son mouvement « Debout la France », allié avec Jean-Frédéric Poisson, du Parti chrétien-démocrate, et à la députée Emmanuelle Ménard appelée, sans rire, « Les amoureux de la France ». Leur but avoué est de travailler à une recomposition du paysage politique, et « en finir avec ce terrorisme culturel de la gauche qui empêche ces droites de s'unir ». Voir l'article spécifique sur le site de Visa.

30 janvier Robert Ménard ambitionne d'installer une grande roue fin juin, dans le cadre des travaux de réaménagement en bas des allées Paul-Riquet. L'idée avait été lancée au conseil municipal de juillet dernier et la délibération avait d'ailleurs été adoptée sans problème. Mais lors du 1er conseil municipal de l'année, plusieurs élus d'opposition dénoncent l'opacité de cette opération.

Effectivement, on peut se demander pourquoi un seul candidat s'est présenté et pourquoi il s'agit d'un proche de Jean Dubois, le forain qui a déjà en charge la foire 1900, du Plateau des poètes et la foire d'hiver des Allées... Pour Aimé Couquet « *Le*

maire aurait pu mettre en place une commission d'attribution, mais il a choisi lui-même directement l'exploitant, sans appliquer quelque démocratie que ce soit ».

30 janvier Autre sujet entendu au Conseil municipal, l'action en justice engagée par Lydia Denimal contre la mairie pour "licenciement abusif" en date du 18 octobre dernier. Pourtant deux ans auparavant, le maire, très élogieux à son égard, l'avait nommée à ce poste pour ses qualités professionnelles. Réponse de Ménard lors du conseil municipal : « *Il arrive qu'on se sépare d'un certain nombre de gens.* ».

1er février Le nouveau marché couvert de Béziers dans le quartier de la Devèze, devait officiellement être inauguré en décembre. Or l'ouverture s'est faite seulement le 1er février dernier. Il faut savoir que les gestionnaires veulent que chaque commerçant embellisse son espace, et que les démarches administratives sont très longues pour les magasins à l'extérieur... Bref, pour l'instant, le marché n'attire pas la clientèle malgré l'inauguration. Financé en grande partie par l'Etat, ce marché couvert risque toujours de « tuer » le marché populaire et bigarré qui avait lieu 3 fois par semaine...

13 février Si la municipalité de Béziers, à travers son journal de propagande du mois, vante les 7966 offres d'emplois proposées, elle doit oublier les licenciements. Ainsi, les salariés du Carrefour Market de Béziers expriment leur désarroi, en apprenant la fermeture au public de leur enseigne : « *Nous nous pensions à l'abri de tout, car nous n'étions pas sur la liste des 273 supermarchés dont la fermeture était annoncée.* ».

14 février Tout le monde le sait, la police municipale à Béziers, c'est l'enfant chéri du maire. Ce que les Biterrois savent moins, c'est à quel prix ce service est privilégié au détriment d'autres services publics. Mi-décembre 2017 une conférence de presse de VISA 34 révélait, chiffres des comptes administratifs de la ville à l'appui, que les charges du personnel de la police municipale sont passés de 2 135 983 euros en 2013 à 5 218 580 euros en 2016. Soit une progression de 144 % en 3 ans !

Dotée de 41 postes en 2013, la police municipale avait 87 postes en 2016. Soit une augmentation de plus de 100 % ! A cela il faut ajouter les 50 ASVP (agent de surveillance de la voie publique). Ainsi, ils sont 137 à porter une tenue dans Béziers (ils n'étaient que 18 en 2014). Pourtant dans la même période, tous les autres services de la ville ont vu leurs effectifs diminuer. Le service administratif a perdu 115 postes, le service technique 101 postes et le service social 35 postes !

Dernière information, un nouveau centre opérationnel et de surveillance (COS) avec 70 caméras de surveillance s'est installé place Garibaldi. "Nous avons investi 900 000 € pour augmenter la capacité de cet outil vidéo, explique Robert Ménard.

Par ailleurs, en 3 ans (2013/2016) toutes polices confondues, les recettes des amendes ont augmentées de 412 566 €. Et cela risque de continuer de plus belle mais cette fois-ci pour les bénéfices de l'entreprise privée Effia, car depuis le 1er janvier 2018 les prix de stationnement et les forfaits de post-stationnement (FPS) en zone jaune, pour un stationnement non-payé ou dépassé (PV) passent de 17 euros à 30 euros.

25 février La députée Mme Ménard a eu droit à une interview dans le Midi Libre. On y apprend que le journal Capital la classe 47e parmi les 572 députés les plus assidus. Ensuite elle répond assez évasivement sur son très bon salaire de journaliste au site d'extrême droite, Boulevard Voltaire (5 200 € par mois) mais développe en revanche, sur son travail dans les commissions de l'Assemblée Nationale : « *J'ai été nommée vice-présidente du groupe d'études des villes moyennes. Notre rôle sera de défendre les centres-villes, la problématique du logement, etc* ». Les habitants des autres quartiers de Béziers et d'ailleurs, attendront. Enfin, si elle ne dénonce pas frontalement la loi anti-IVG, elle dénonce tout de même « Les féministes qui voudraient inscrire le droit à l'IVG dans la constitution » car pour elle « cela doit rester un droit exceptionnel en fonction des circonstances ».

2 mars Robert Ménard a été malheureusement relaxé dans le procès qui l'opposait au journal *Midi Libre* pour une campagne d'affiche de 2016, accusant les reporters du quotidien d'être tenus « en laisse ». Cette campagne municipale assortie d'une photo d'un chien tenant le journal dans sa gueule, faisait suite au refus des journalistes de relayer le discours de haine du maire prononcé après l'attentat du 14 juillet 2016 à Nice. Le Tribunal de grande instance de Béziers n'a trouvé dans cette image "*rien de choquant ni de dégradant*" et qu'elle « *représente un chien de race, propre, puissant voire majestueux* ». Pour le tribunal, cette campagne « *relève d'un débat dans une société démocratique de l'intérêt public et ne peut qu'éveiller l'esprit de chaque citoyen*". Ce jugement est contestable car il légitime des attaques contre la liberté de la presse.

Mars. Lors du vernissage d'une exposition de photographie d'Eric Lucas au Barnabu, bar associatif, la police municipale débarque sur plainte du voisinage, pour demander à arrêter la musique et accessoirement, pour verbaliser, 68 euros d'amende. Seulement, il est 21H. Oui 21H... A quelques pas de là, aux alentours de minuit, sur la place de la mairie, restaurants et bars diffusent de la musique à un niveau sonore beaucoup plus élevé que celui du Barnabu à 21H. Et curieusement personne ne vient les verbaliser (La pieuvre du midi N° 94).

10 mars Interview dans le *Midi Libre* des humoristes des Chevaliers du Fiel dans le cadre de la promotion de leur film « *Les Municipaux, ces héros* ». Extraits : « *Depuis qu'il y a Ménard à Béziers, nous ne jouons plus ici. Nous ne pensons pas qu'il en soit réduit à compter, comme dans notre film, les feuilles de papier toilette du personnel pour faire des économies... Non, il a mieux à faire avec ses affiches sur les flics municipaux où les revolvers sont des amis. Notre pouvoir d'artistes est de ne jamais donner de leçons à personne, mais cela ne nous oblige pas de faire quelque chose que l'on ne veut pas. Je ne veux pas monter sur scène, ici, pour dire ce que je pense de ce monsieur. Je préfère dire, je suis désolé pour les Biterrois, mais venez nous voir à Narbonne ou ailleurs* ». Voilà où mène la politique culturelle de la ville lorsque son maire semble tout heureux de nous annoncer que grâce à lui « *maintenant, toute la France sait où se trouve Béziers* ».

13 mars. A entendre Robert Ménard, Béziers est en train de renaître de ses cendres et la ville est mieux gérée qu'avant. Ainsi, lors du conseil municipal sur le vote du compte administratif 2017, il n'a pas hésité à dire que les impôts des Biterrois avaient baissé et que la dette de la collectivité avait été assainie. Pourtant tous les opposants (de droite comme de gauche) ont une nouvelle fois contesté les chiffres avancés par la mairie. L'élu Aimé Couquet a entamé les critiques : « *La propagande municipale est une véritable imposture. Dans le courant du mois de février, vous avez apposé des affiches auto-promotionnelles indiquant : Impôts locaux 0 % d'augmentation depuis 2014. Or, la pression fiscale augmente et les impôts acquittés par les Biterrois seront plus élevés cette année qu'en 2013.* » Puis il est revenu sur une autre affirmation du *Journal de Béziers* concernant la dette de la commune : « *Depuis 2014, l'endettement par habitant est certes passé de 1558 à 1476 €, mais en ce qui est de l'encours, il se situe peu ou prou au même niveau qu'en 2014, et ce, malgré l'absence d'investissement* ». Enfin, il a fait remarquer qu'il y avait des manques dans ces comptes administratifs « *Comme les 3,8 millions d'euro qui auraient dû être versés à l'Agglo avant le 31 décembre* ».

16 mars Le couple Ménard veut fait dans le « social »... Suite au projet de déménagement d'EDF Énergies Nouvelles (filiale d'EDF avec 150 emplois sur Béziers / Colombiers) prévu à l'horizon 2022 pour concentrer toutes les activités de ce pôle sur Montpellier, le couple Ménard a écrit à la direction de la compagnie pour exprimer leur

inquiétude de voir « *la disparition d'une activité créatrice d'emplois et porteuse d'avenir* » alors que « *notre territoire multiplie les initiatives et les efforts pour combattre un chômage supérieur à la moyenne nationale* ». A la question « *pourquoi cette concentration à venir ne se ferait pas sur le site de Béziers / Colombiers ?* », les syndicats se sont vu répondre : l'environnement et l'image dégradée du territoire Biterrois rendent difficile une telle hypothèse ». Cherchez l'erreur !!!

18 mars Une dizaine de militants se sont réunis à l'entrée de la rue du 19 mars 1962 (date de la signature des Accords d'Evian mettant fin à la guerre d'Algérie) débaptisée en 2015 par le maire de Béziers en rue du commandant Elie Denoix de St Marc, officier ayant participé au putsch des généraux factieux en avril 1961. Après avoir superposé une imitation en carton de l'ancienne plaque, Raymond Cubells de l'appel des Cent, s'appuyant sur un texte d'Aimé Césaire, a rappelé ce qu'était le colonialisme avec le code de l'indigénat qui s'appuyait sur un racisme banalisé. Aujourd'hui, le maire de Béziers tente de nous faire passer l'OAS comme une organisation défendant tout simplement la France, or il s'agit d'une organisation terroriste qui exécutait tous ceux qui voulaient en finir avec cette guerre d'Algérie. Ainsi, Jean-Philippe Ould Aoudia (fils d'une des victimes de l'OAS) a rappelé dans un texte paru sur Internet cette violence : « *Dès le 4 mars 1962, Paris et Tunis publient un communiqué annonçant l'ouverture de négociations... Immédiatement, l'OAS manifeste sa criminelle détermination à empêcher tout accord et, dans la nuit du 4 au 5 mars, 130 explosions de plastic résonnent dans la nuit d'Alger causant d'importants dégâts* ».

27 mars Tiens revoilà André-Yves Beck, ancien directeur de cabinet du maire de Béziers, très proche des Identitaires et qui est maintenant dans le Vaucluse auprès du Front national. Cette fois-ci, c'est sur la page Facebook de Bruno Lerognon, responsable du FN sur Béziers (très critique envers le maire de la ville) qu'il livre une appréciation sur Robert Ménard : « *D'un point de vue du sens politique et de la pensée doctrinale, il a la cervelle d'un colibri* ». Ça balance pas mal à l'extrême droite !!

28 mars Robert Ménard rend lui aussi, hommage à Arnaud Beltrame victime d'un terroriste à Trèves dans l'Aude, en donnant le nom du gendarme à une allée d'un parc de la ville. Comme par hasard, lors de son discours, il insiste pour développer sa vision du grand remplacement... version plutôt mystique. Extrait : « *À Trèbes, il s'est passé quelque chose de l'ordre du symbolique, je dirais presque de l'ordre du sacré : la rencontre, le face à face entre un Français de cœur et un Français de papier, un Français d'honneur, de fidélité et de foi, et un Français de haine, de barbarie et de mort. Arnaud Beltrame est une leçon de morale dans un monde, dans une époque qui en manque cruellement* ». Du geste de son fils, la mère d'Arnaud Beltrame a dit qu'il devait « *réveiller les Français. Elle a raison...* ». Puis Ménard développe de manière étonnante « *Arnaud Beltrame n'est pas une victime du terrorisme mais de l'intégrisme islamiste* » avant de terminer son discours en comparant le geste d'Arnaud Beltrame à celui de Jean Moulin. Belle récupération !!

Fin Mars L'UL CGT Béziers diffuse un numéro spécial sur la gestion de la ville. Le document rappelle que « *les investissements dans la ville, pourtant un des premiers leviers économiques dans les mains des mairies pour dynamiser l'économie locale, ne sont que de 16 millions en 2016 (ils étaient 40 millions en 2014)* » ou que le maire de Béziers s'est adjugé l'entière paternité dans les médias de la rénovation des neuf écluses de Fonsérannes alors que la ville n'a mis que 4% dans le budget final. Autres informations, le personnel municipal est passé « *de 1631 à 1542 agents, soit une baisse de 89 agents, et ce malgré le recrutement de plus de 50 policiers municipaux* ». Que le « *recrutement de contractuels à fort salaire occupant des postes de direction (une manière d'avoir des cadres aux ordres)* » alors que « *les autres services*

municipaux voient leurs effectifs diminués et qu'ils ont de plus en plus de mal à fonctionner (budget en baisse incessante, départs à la retraite non remplacés... Et (que) les services à la population sont abandonnés ». On apprend également : que « le centre médico-sportif a été fermé (ce service permettait aux usagers de faire des tests sportifs pour la pratique du sport). Ils étaient assurés par des médecins, cardiologues, pneumologues et le matériel de pointe a été vendu à un médecin privé qui assure ces prestations (bien entendu payantes) » ; Que « le service d'animation sportive a lui aussi fermé ses portes. Il assurait des stages sportifs pas chers (en fonction du quotient familial) les mercredis, et durant les périodes scolaires (classe rugby notamment) ; Que le nettoyage et l'entretien dans les quartiers qui n'ont pas la chance d'être dans l'hyper-centre de Béziers (qui mobilise à lui seul la moitié des effectifs)...sont moins fréquents ». Le document précise aussi que « le maire a stoppé en décembre 2014, la création de 500 emplois directs et indirects avec le refus de signer un permis de construire à la chaîne de vêtements Orchestra ».

1er avril. Humour révélateur à la mairie de Béziers. Pour le premier avril, la mairie a fait paraître un faux arrêté, signé Robert Ménard, interdisant la lecture du journal Le Midi Libre sur l'ensemble du territoire de la commune. L'arrêté indique « *considérant qu'il convient d'assurer l'ordre public, l'hygiène mentale et la sécurité des personnes et des biens sur l'Espace public... il convient de prendre des mesures nécessaires en ce sens* »... L'humour révélateur de la liberté de la presse de ce maire qui ose encore se vanter d'avoir créé « Reporters Sans Frontières »...

13 avril Dans le Midi libre, on a appris que la communauté d'agglomération a décidé de construire un palais des sports pour les volleyeuses de Béziers. Et c'est à cette occasion que Robert Ménard, probablement pour se vanter, a confirmé que la Ville donnait 1,5 M€ pour les trois clubs professionnels (volley, football et rugby) alors qu'elle donne seulement 180 000 € pour tous les autres clubs amateurs. Une conception du sport élitiste à l'inverse du sport pour le plus grand nombre.

13 avril Ménard s'est glorifié dans son journal que Béziers était la plus ancienne ville de France. Effectivement, suite aux fouilles archéologiques du quartier Saint-Jacques, la ville serait bien née, entre 640 et 625 avant notre ère. Une belle aubaine pour le maire, sauf que, petite précision, un peu moins chauvine, selon Elian Gomez, docteur en archéologie « *le phénomène urbain dans ces périodes-là, est totalement étranger aux civilisations celtiques de l'Europe de l'Ouest et il arrive par les colonisateurs grecs, étrusques, phéniciens... En Gaule, jusqu'à preuve du contraire, à cette époque-là, il n'y a que deux colonies grecques, celle de Béziers et celle de Marseille.* » Bref, des étrangers qui sont arrivés et qui sont restés... Pas très Français tout ça !!

Avril. Les Menard(s) s'activent toujours pour « doubler » le FN. Cette fois-ci c'est dans la Région qu'une nouvelle appellation vient d'apparaître « Les Patriotes du Biterrois » afin « d'élargir le courant qui a porté Robert Ménard à la tête de la Ville de Béziers ». L'objectif? « L'émergence de listes de rassemblement locales non étiquetées FN. On voit bien qu'au-delà de Béziers, l'intérêt manifesté par la Ménard family pour les communes semble confirmer que la conquête de l'Agglo est bien en ligne de mire, et au-delà de leur stratégie pour essayer de se retrouver au centre d'une union entre la Droite et l'extrême droite.

1er mai Manifestation à Béziers. Diffusion du premier 4 pages de Visa 34. Le document très bien reçu dans la manifestation, décortique 3 aspects de la gestion municipale : les impôts locaux, la police municipale et la situation des employés de la mairie.

5 mai. Ménard continue à chercher sa place dans la vie politique mais à un niveau national cette fois-ci. Malheureusement pour lui sa venue à Saint-André-de-Cubzac,

commune de Gironde, liée au collectif « Pour la France - La France unie » dont le but est d'unir la droite et l'extrême-droite, n'a pas du tout été appréciée par les habitants. Toute la gauche et l'extrême gauche et même « La République en Marche de Gironde » et le MODEM avaient appelé les citoyens à se mobiliser contre lui. Ainsi, il a eu droit à un comité d'accueil qui l'a un peu bousculé. Il est tombé au sol avant d'accéder à la salle... Homme fragile, (et victime), il a eu droit à 4 jours d'ITT et décidé de porter plainte. Ces quatre jours d'ITT ne l'ont pas empêché de sautiller de joie le lendemain, lors de la réception des Biterroises, championnes de France de volley-ball.

15 mai Il y a d'un côté, les belles façades rénovées sur les Allées (avec l'aide de l'agglomération) et ailleurs, des Biterrois qui attendent avec impatience que des travaux commencent. Un reportage du Midi libre, décrit le paysage des riverains autour du quartier de l'Hours : « *Trottoirs et chaussées défoncés, éclairage public installé provisoirement avec lampadaires accrochés sur des poteaux de bois fixés sur des blocs de béton, une trentaine de grandes glissières en béton armé installées le long des trottoirs pour empêcher le stationnement sauvage, des débris coincés à côté de conteneurs à ordures... Bref, un paysage désolant, à l'image des façades et de l'intérieur des immeubles habités de la cité* ». Alors, des habitants ont créé une association et listé tout ce qui ne va pas, car ce secteur est en attente de travaux par des projets immobiliers dans le cadre de la Zac de l'Hours.

22 mai Grève dans les cantines scolaires de la ville. En effet, la nouvelle organisation de leur temps de travail présentée par la mairie pour l'année prochaine (et pour gagner un peu plus d'économie sur le dos des employés) supprime le temps de préparation des différentes activités scolaires en le basculant sur un temps de surveillance de cantine (2 jours par semaine) ou de garderie du matin (les 2 autres jours). Ce qui augmenterait automatiquement le temps de travail d'une ATSEM à presque 10 heures par jour ! Mais ce qui est encore plus grave, c'est que le personnel des cantines des écoles maternelles se retrouverait au chômage (environ 60-70 personnes). Voilà les raisons de cette grève. Pourtant sur le site de la mairie de Béziers, on peut lire après la photo d'enfants souriants dans une école maternelle, ce mépris affiché par le personnel : « *En raison d'un mouvement de grève national, le fonctionnement des restaurants scolaires risque d'être perturbé. Les agents grévistes n'étant pas tenus de nous informer à l'avance de leur intention de grève, nous ne pouvons garantir les conditions habituelles d'accueil et vous invitons donc à prendre vos dispositions* ». D'autres part, on apprend que le tarif des coins-jeux des écoles maternelles va augmenter. On demandera aux parents 10 euros par mois... Même chose pour l'étude surveillée, elle sera payante... Ces situations ne sont pas uniquement spécifiques à la gestion de l'extrême droite, mais elles prouvent le double discours entre ceux qui se disent « défendre les plus pauvres, faire du social » et leur gestion ultra-libérale.

27 mai Lors de la cérémonie de la Journée de la Résistance, Ménard a dévoilé une statue à la mémoire de Jan Palach, ce jeune étudiant qui s'immola à Prague en 1968 pour protester contre l'invasion soviétique de la Tchécoslovaquie. La ville de Béziers avait déjà donné le nom d'une rue à Jan Palach, mais pour Ménard, ce n'était pas suffisant . « C'est une toute petite rue » et de déclamer « Face à Jean Moulin, je trouve que c'est un symbole fort, un jeune homme qui préfère son pays à sa propre vie, la liberté à sa propre vie ».

Mais que l'on ne s'y trompe pas, derrière cette inauguration, cet hymne à la liberté et aux sacrifices, se cache derrière l'extrême droite, une volonté de réduire le rôle de la Résistance face au nazisme pendant la deuxième guerre mondiale pour le remplacer par la lutte contre le communisme.

27 mai. Alors que se déroulait une soirée consacrée à l'anniversaire des 70 ans de la

création d'Israël, quelques personnes sont venues protester contre la terrible répression qui s'abat sur les Palestiniens. Aux cris de « Vive la Palestine » et « Palestine vaincra », 2 personnes du groupe ont été interpellées par la police à l'extérieur du bâtiment puis ont passé 19h en garde à vue sans que personne ne vienne leur demander des explications. Cela fait beaucoup d'heures pour un droit de manifester, non ?

29 mai. Le faux plafond de l'école élémentaire Pellisson à Béziers s'est effondré sur des élèves et une enseignante, en faisant 13 blessés. Ce malheureux fait divers relance la question de l'investissement de la municipalité dans les écoles municipales.

4 juin. Le tribunal de Béziers relaxait deux policiers municipaux de Béziers de faits de violences commis sur un couple dont le conjoint était alcoolisé, mais fait étonnant, le parquet de Béziers a fait appel de cette décision. Les faits remontent au 7 décembre 2015. Le plaignant était interpellé une première fois en état d'ébriété et conduit au commissariat sans être placé en garde à vue. A sa sortie, il se retrouvait de nouveau face aux policiers municipaux. La vidéo surveillance montre l'homme et sa femme face aux policiers. On sent que le ton monte, mais il n'y a pas de geste de violence. Toujours sur la vidéo, on voit le couple partir et les policiers se précipiter dans leur direction. Rien de plus, sauf, qu'un peu plus tard, l'homme est de nouveau amené au commissariat de Béziers et selon le rapport de l'OPJ, il est cette fois-ci couvert d'ecchymoses. Au parquet de Béziers, on explique : "nous ne pouvons accepter l'idée que certains commettent des gestes de violence". Une situation qui irrite le premier magistrat de la commune, Robert Ménard, qui, sur un ton accusateur lance : « Le moins que l'on puisse dire, c'est que le procureur est partisan dans cette affaire comme dans beaucoup d'autres concernant la commune. Je le regrette. Je réaffirme mon plein soutien aux policiers municipaux, car ils ont besoin d'être soutenus et pas suspectés ». Question : les policiers connaissent-ils exactement l'emplacement des caméras de surveillance ?

5 juin. Le tribunal administratif de Montpellier vient d'infliger une défaite juridique aux prétentions du maire, en le condamnant pour l'installation de sa énième crèche dans le hall de la mairie de Béziers.

6 juin Et de deux. La Ligue des Droits de l'Homme a obtenu du Conseil d'État l'annulation du couvre-feu décidé par Robert Ménard, en juillet 2014, pour les mineurs de moins de 13 ans non accompagnés. Un texte qui, contrairement à un premier arrêté pris quelques mois auparavant, ne prévoyait plus d'amende, mais envisageait des poursuites contre les parents. La décision de la Cour administrative d'appel de Montpellier a donc purement et simplement annulé l'arrêté du maire, car « les documents produits par la ville de Béziers n'apportent pas d'éléments précis et circonstanciés de nature à étayer l'existence de risques particuliers relatifs aux mineurs de moins de 13 ans dans le centre ville de Béziers et dans le quartier de la Devèze pour la période visée ». De plus, la mairie est condamnée à verser à la Ligue des droits de l'Homme 5 000 €.

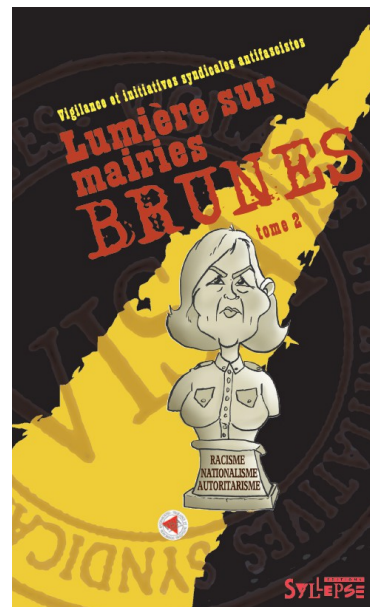
18 juin Mais une mesure discriminatoire de plus... La municipalité vient de prendre un arrêté municipal pour interdire la chicha pendant la période estivale. Pourtant, cet arrêté, même si Béziers n'est pas la première ville à interdire la chicha, est largement discriminatoire. En effet, pourquoi, la mairie n'interdit-elle pas également la consommation de cigarettes, cigares ou autres cigarillos aux terrasses des cafés dans ces cas-là ? En fait, ce qui gêne surtout le maire et il le dit sans complexe « C'est générateur de rassemblements dont le moins que l'on puisse dire est, qu'ils ne favorisent pas le vivre-ensemble. On en a assez et ça renvoie une image de la ville dont on n'a pas envie ! ».

visa-isa.org



Garder la mémoire... pour mieux combattre la progression de l'extrême droite dans les têtes et dans les urnes. Garder la mémoire... pour démontrer que le Front national, même en s'appelant Rn, n'a pas changé depuis 1972, qu'il est toujours un parti raciste, xénophobe, nationaliste et féroce hostile à l'action syndicale.

Composé par Vigilance et Initiatives Syndicales Antifascistes (VISA), ces livres sont des «boîtes à outils». On y trouve le récit détaillé des faits et méfaits du Front national et de ses alliés exerçant le pouvoir municipal dans les quinze villes qu'ils occupent depuis le printemps 2014 jusqu'à l'été 2017.



Toujours disponibles

**Rendez vous sur visa-isa.org
et cliquez sur une brochure pour voir les conditions de commande.**